

# FLASH **VILLEMORISSON-SUR-ORGE**

Décembre 2015



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *du 26 novembre 2015 (extraits)*

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, Mme LE BLANC, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme BOISSEAU, Mme CARRIÉ, Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : M. ANDRETTI, pouvoir à Mme GRISON-JAILLET, M. REPAIRE, pouvoir à Mme EVERAERT, M. CARDOUX, pouvoir à M. CHOLLEY.

Absents : M. LOGA, M. SAUNIER.

Secrétaire : Mme BOISSEAU.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

En mémoire aux victimes des attentats, les membres du conseil municipal observent une minute de silence.

**ADOPTE**, sans observation, le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire rend compte (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) des décisions portant sur :

✓ le contrat relatif à la représentation le 3 octobre 2015 du spectacle «Travelling Palace» avec l'association «La famille Goldini» dans le cadre des 20 ans du Ludion,

✓ le contrat relatif à la représentation le 3 octobre 2015 du spectacle «le Zinzin de Fanny et Antoine» dans le cadre des 20 ans du Ludion avec l'association «La Forge des Baladins»,

✓ un contrat de maintenance pour un panneau lumineux (3<sup>ème</sup> panneau situé rue Marcel Girard) avec la société LUMIPLAN,

✓ le contrat relatif à l'abonnement Internet sur réseau fibre optique pour l'école élémentaire Bouton avec la société K-NET pour les frais de raccordement et l'abonnement mensuel (annule la décision n°87 en date 7 septembre),

✓ le contrat de maintenance du logiciel du cimetière et du logiciel de recensement avec la société ADIC.

**DÉCIDE**, à l'unanimité, que la composition du futur organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du futur EPCI, est établie conformément à la règle de droit commun, soit une attribution des sièges de conseillers communautaires à la représentation proportionnelle.

En application des III et IV de l'article L 5211-6-1 du CGCT, l'attribution des sièges entre les communes membres de l'EPCI, issus de la fusion entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, s'effectue selon la répartition suivante :

### L'essentiel de la séance

- Orientations budgétaires 2016.
- Tarifs des services communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Promesse de vente entre la commune et NOVALYS de la parcelle sise 7 rue de Morsang pour la réalisation d'un programme de logements sociaux.

### A retenir

- Prochain Conseil municipal : jeudi 17 décembre 2015 - 20h30
- Prochain Conseil communautaire : lundi 11 janvier 2016 au Trianon (Villemeisson) : installation du nouveau Conseil de «Cœur d'Essonne Agglomération».

Communes	Population municipale (recensement 2012)	Répartition
Sainte-Geneviève-des-Bois	35035	12
Brétigny-sur-Orge	25214	8
Morsang-sur-Orge	21428	7
Saint-Michel-sur-Orge	20188	6
Arpajon	10832	3
Saint-Germain-les-Arpajon	9412	3
Fleury-Mérogis	9165	3
Breuillet	8408	2
Villemoisson-sur-Orge	7003	2
Longpont-sur-Orge	6585	2
Egly	5413	1
Marolles-en-Hurepoix	4928	1
Ollainville	4613	1
Le-Plessis-Pâté	4096	1
La Norville	4083	1
Leuville-sur-Orge	4074	1
Villiers-sur-Orge	3911	1
Bruyères-le-Châtel	3513	1
Cheptainville	1896	1
Avrainville	845	1
Guibeville	709	1
Total	191 351	59

Sans changement pour Villemoisson-sur-Orge.

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2014.

**PREND ACTE** du rapport d'activité du syndicat mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS) pour l'année 2014.

**APPROUVE**, à la majorité (3 contre : M. NOVEL, Mme CADOT, M. BUATOIS), le projet éducatif territorial (PEDT) de la ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit PEDT et tous les documents afférents à ce dossier.

**APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec la PEP 91 pour le séjour en classe d'environnement d'une classe du groupe scolaire Les Erables du 14 au 19 mars 2016 pour un montant de 12 665,75 €, à SARZEAU et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Longjumeau pour la participation aux frais liés à la scolarité d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en CLIS à Longjumeau. **AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer à la famille lesdits frais après application des formules, retenues dans le cadre de la linéarisation.

**Présentation du débat d'orientations budgétaires 2016 après présentation en commission finances du 5 novembre 2015.**

**Contexte général** : en fonctionnement, les dotations de l'État vont poursuivre leur baisse sans précédent, soit de l'ordre de 240 000 euros en 2016 par rapport à 2014. Aucune recette de l'Etat ne viendra en compensation.

L'inflation et les taux d'intérêts devraient rester à des taux bas entre 0,5% et 1,5%. Il n'est pas prévu de transfert supplémentaire à la communauté d'agglomération malgré la fusion avec l'Arpajonnais. Sur les dépenses courantes, il sera donc indispensable de réaliser des économies durables à maintenir et accroître en 2017. Le budget de fonctionnement est en repli de 2%.

## **FONCTIONNEMENT**

### **Recettes**

**Affaires générales** : les contributions directes sont évaluées en hausse de 2,2% grâce à un élargissement attendu de l'assiette (dû aux immeubles Windsor) soit une hausse de 70 k€. Il n'est pas prévu de modifier les taux même si les bases réelles notifiées en mars s'avéraient plus larges.

Les droits de mutation seront inscrits au même niveau de 250 000 euros compte tenu du maintien prévu du rythme actuel des transactions immobilières.

Les dotations de l'État seront inscrites en retrait de 189 k€ par rapport au BP 2015 soit une DGF de 555 k€.

Inscription de 130 k€ de remboursement pour maladies et de Contrats Aide à l'Emploi (contrats aidés) en hausse de 23 k€. L'augmentation de la taxe sur l'électricité la fait passer de 120 k€ à 140 k€.

**Scolaire** : la fréquentation du restaurant scolaire est légèrement en hausse soit 318 k€ (+18 k€).

Les études seront valorisées légèrement pour une recette de 21 k€ et un coût en personnel de 24 k€. Le PEDT de la commune étant validé, nous bénéficierons du fonds d'amorçage à hauteur de 34 k€ comme en 2015.

**Animation, culture vie associative** : les recettes du conservatoire sont stables à 35 k€.

**Solidarité** : la fréquentation de l'ALSH est légèrement en hausse mais une baisse des recettes à 256 k€ au lieu de 268 k€ due à l'impact de la réduction horaire du mercredi sur le tarif.

### **Dépenses**

**Affaires générales** : les dépenses d'énergie seront ajustées à 270 k€ avec les nouveaux contrats soit une baisse de 40 k€ compte tenu de la baisse obtenue avec le nouveau contrat gaz et des efforts de surveillance de consommation.

Les dépenses de nettoyage, de télécommunications, de publications sont reconduites.

Le coût des assurances est réduit de 14 k€ par rapport au BP 2015 (40k€) avec le nouveau contrat passé via la commande groupée du CIG.

Les dépenses de personnel seront stabilisées au montant de 2015, soit environ à 2 280k€.

Il faudra donc compenser un GVT en hausse de 2% avec le départ à la retraite de deux agents actuellement absents (et donc déjà remplacés) et de deux agents en cours d'année.

Les frais d'intérêts de 34 k€ sont en réduction de 25 k€.

La contribution au titre de la loi SRU correspondra à 55 k€ réduit du reliquat de 25 k€ (la subvention attribuée au bailleur social au titre de la surcharge foncière) soit 30 k€.

Le FPIC a été pris en charge postérieurement au vote du BP 2015 soit un allègement de 64 k€.

La dotation aux amortissements 220 k€ en hausse de 10 k€ (écriture neutre).

Le prélèvement prévisionnel est réduit de 7 k€ à hauteur de 150 k€.

**Scolaire** : les dépenses de restauration sont estimées à 166 k€.

Les budgets de fournitures scolaires sont reconduits sur la base de 690 élèves et 26 classes (+1 en élémentaire Erables). Les frais de transport sont reconduits mais ajustés pour 26 classes.

Les dépenses pour les classes à thème et les projets pédagogiques sont reconduites.

**Animation, culture vie associative** : le budget des spectacles est reconduit à 30 k€ ainsi que celui des fêtes, cérémonies et publications.

Les subventions aux associations sont reconduites à 95 k€ dont 41 k€ pour l'EMC.

**Solidarité** : la subvention au CCAS est stabilisée à 1020k€ (+20k€ sur BP 2015) comprenant le coût des nouveaux rythmes scolaires et des remplacements au Multiaccueil.

**Travaux et environnement** : le budget de fournitures pour les interventions d'entretien et de réparations courantes, réalisées par le ST, dans les bâtiments communaux est réduit de 105 k€ à 85 k€. Le budget est maintenu à 40 k€ pour les réparations sous-traitées. Le budget élagage est réduit de 35 k€ à 5 k€ car tout a été traité en 2015 (campagne une année sur deux).

Les budgets de maintenance sont inchangés.

## **INVESTISSEMENT**

### **Recettes**

Un nouvel emprunt de 590 k€ est inscrit au BP et sera annulé par l'excédent 2015 (report du financement de l'achat du futur Centre Technique Municipal).

La DETR de l'État sera demandée pour des travaux de mise en conformité pour handicapés à 10 k€.

La clause de revoyure à hauteur de 142 k€ pour le contrat départemental (reconstruction du gymnase Bouton et du club ados) et le complément de contrat départemental à hauteur de 111 k€ pour des travaux de rénovation (isolation) du gymnase des Erables sont inscrits en recette.

Le FCTVA s'élève à 26k€ euros et la TAM/TLE à 77 k€ (hausse due aux logements sociaux de la route de Corbeil).

## **Dépenses**

**dépenses individualisées par programme** : il est prévu 200 k€ avec pour principales opérations :

- 14 k€ pour les matériels informatiques de la mairie,
- 15 k€ d'outillage pour le service technique,
- 20 k€ pour l'acquisition de véhicule électrique,
- 30 k€ pour la mise en accessibilité handicapés,
- 14,5 k€ pour des travaux dans les écoles,
- et en équipement 20 k€ pour le futur gymnase Bouton, 17 k€ pour le futur club ados, 20 k€ pour le futur Centre Technique.

**dépenses des grands programmes** : les marchés pour les reconstructions du club ados et du gymnase Bouton seront lancés fin 2015. Il conviendra donc de les réinscrire en restes à réaliser au Budget supplémentaire avec leur financement.

Il est inscrit un complément de 40 k€ pour le nouveau gymnase Bouton (démolition de l'ancien gymnase et aménagement de l'emprise).

Pour l'achat du Centre Technique, les 587 k€ du BP 2015 sont réinscrits compte tenu du report de la transaction. La rénovation du Centre Technique ou du gymnase des Erables est inscrite pour 200 k€.

**remboursement d'emprunts** : le remboursement du capital des emprunts s'élève à 278 k€.

## **ÉQUILIBRE FINANCIER**

La durée de remboursement de la dette (999 k€ prévue fin 2016) exprimée en années d'autofinancement s'élève à 2,8 années.

## **PERSPECTIVE**

En fonctionnement, la baisse de la DGF devrait encore être de 120 k€ en 2017. De plus, la commune ne bénéficiera plus d'avoir sur la taxe SRU, soit un surcoût de 30 k€ en dépenses. Enfin la campagne biennale d'élagage exige 30 k€.

En conséquence, il faut identifier des postes de réduction et hausse de recettes à la même hauteur de 180 k€.

Il est anticipé 90 k€ sur les recettes naturelles de contribution directes, 20 k€ de réduction de frais financiers. Evidemment, les dépenses de personnel et l'autofinancement ne devront pas évoluer.

Une réévaluation de l'intérêt d'un contrat régional sera engagée en 2015 portant sur l'aménagement du CTM et/ou la rénovation du gymnase des Erables.

Suite à l'avis de la commission finances en date du 5 novembre 2015, **PREND ACTE** de la tenue du **débat d'orientations budgétaires** pour l'année 2016.

Suite à l'avis de la commission finances en date du 5 novembre 2015, **ADOpte**, à l'unanimité, la **tarification des services municipaux**.

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec un minimum et un maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires. Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre qui évoluent comme le GVT, soit de l'ordre de 2 à 3%.

Les tarifs de la restauration scolaire, du cimetière, de la location de salles sont relevés de 2%, ceux du conservatoire et de l'étude sont relevés de 3%. Les tarifs de l'inscription au club ados et des spectacles sont inchangés.

La formule de participation des familles aux classes d'environnement, la formule de participation des familles aux séjours pour les adolescents et la formule pour les activités du club ados sont inchangées (pourcentage du coût total selon le quotient).

Suite à l'avis de la commission jumelage en date du 24 novembre 2015, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1 000 euros pour le voyage de jeunes du collège Blaise Pascal à Bad Schwartau en Allemagne dans le cadre du jumelage.

Suite à l'avis favorable du comité technique du 2 novembre 2015, **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires des agents du service des ATSEM.

Suite à l'avis favorable du comité technique du 2 novembre 2015, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les ratios d'avancement de grade conformément à l'avis du comité technique du 2 novembre 2015.

Suite à l'avis favorable du comité technique du 2 novembre 2015, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- la suppression de deux emplois permanents à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- la création de deux emplois permanents à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe :
  - un emploi à raison de 13 heures hebdomadaires
  - un emploi à raison de 4 heures 30 hebdomadaires,
- la suppression de quatre emplois permanents à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- la création de deux emplois permanents à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe :
  - un emploi à raison de 14 heures hebdomadaires
  - un emploi à raison de 4 heures hebdomadaires.

**MODIFIE**, à l'unanimité, la liste des spectacles programmés pour le deuxième semestre 2015/premier semestre 2016 et les tarifs de chacun d'eux.

Suite à l'avis de la commission finances en date du 5 novembre 2015, **APPROUVE**, à l'unanimité, la signature d'une promesse de vente pour la parcelle **AD 539 sise 7 rue de Morsang pour la réalisation d'un programme de logements sociaux** entre la commune et NOVALYS pour un montant de 340 000 euros. **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Suite à l'avis de la commission urbanisme en date du 29 septembre 2015, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'établir une servitude pour la pose d'anodes et passage de câbles électriques dans le sous-sol de la parcelle AL22 sise rue de la Garenne. **APPROUVE** les termes de l'acte administratif pour établir ladite servitude et **AUTORISE** Madame LE BLANC, maire adjoint à l'urbanisme, à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant. Les frais et les éventuels travaux sur la canalisation et les câbles seront entièrement à la charge du propriétaire de la canalisation et des câbles.

Suite à l'avis de la commission urbanisme en date du 29 septembre 2015, **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments communaux établi par l'atelier d'architecture ARCHITECTONIE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer en Préfecture le dossier d'agenda d'accessibilité programmé pour les bâtiments communaux.

**APPROUVE**, à l'unanimité, le transfert de la compétence «infrastructures de charge pour véhicules électriques» au SMOYS pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.



**Info... Info... Info...Info... Info... Info...Info**

❖ **Fermetures exceptionnelles de la mairie** en raison des fêtes de Noël et de fin d'année :

- les jeudis 24 et 31 décembre 2015 à partir de 16 heures,
- les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

